

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03732 Numéro SIREN : 562 027 623 Nom ou dénomination : BAILLY
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2018 sous le numéro de dépôt 16629

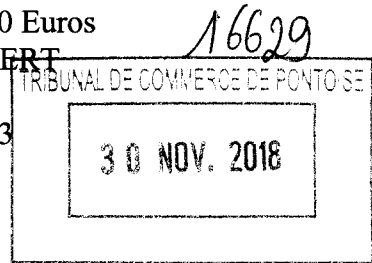
BAILLY SA

Société anonyme au capital de 500 000 Euros

Siège social : 32 Rue Jacques ROBERT

95500 LE THILLAY

RCS PONTOISE B 562 027 623



Exercice clos le 31 décembre 2017

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Certifié conforme à nos livres

Le 15 mai 2018

Le Président du conseil :

Benoît BLANVILLAIN

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : BAILLY SA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 32 rue Jacques Robert 95500 LE THILLAY

Numéro SIRET : 5 6 2 0 2 7 6 2 3 0 0 0 5 6

Exercice N clos le : 31 12 2018

Néant

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 842	3 842	
	Fonds commercial (1)	AH	106 358	106 358	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP	723 965	260 261 463 704	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 871 444	1 683 824 1 187 621	
	Autres immobilisations corporelles	AT	242 996	200 149 42 847	
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU	695 269	695 269	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH	88 920	88 920	
TOTAL (II)		BJ	4 732 796	2 144 234 2 588 561	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	655 178	655 178
		En cours de production de biens	BN		
		En cours de production de services	BP		
		Produits intermédiaires et finis	BR		
		Marchandises	BT	630 526	630 526
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	138 462	138 462
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 603 511	11 533 1 591 979
		Autres créances (3)	BZ	205 597	205 597
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		
		Disponibilités	CF	62 547	62 547
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	85 012	85 012
		TOTAL (III)	CJ	3 380 834	11 533 3 369 301
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 113 630	2 155 767 5 957 863	

Renvois : (1) Dont droit au bail : 77 972 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

Désignation de l'entreprise		BAILLY SA		Exercice N	
				Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	22 867		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	1 383 703		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	170 724		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 127 294		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	10 762		
	Provisions pour charges	DQ	210 800		
TOTAL (III)	DR	221 562			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 500 119		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	188 481		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 492 405		
	Dettes fiscales et sociales	DY	330 691		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	97 310		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	3 609 007			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 957 863			
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 473 479			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	173 415			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : BAILLY SA						Néant ☐		*
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	7 987 447	FB	3 091 397	FC	11 078 844	
	Production vendue biens * services*	FD		FE		FF		
		FG	2 258	FH		FI	2 258	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 989 705	FK	3 091 397	FL	11 081 102	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 761	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	37 279	
	Autres produits (I) (II)					FQ	24 569	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 144 711
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 931 504	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	49 777	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 977 233	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(120 819)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 731 451	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	159 944	
	Salaires et traitements*					FY	1 164 369	
	Charges sociales (10)					FZ	437 379	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	314 288	
						GB	11 533	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	65 762	
	Autres charges (12)					GE	7 269	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 729 690
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	415 021
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	82	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	4 325	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4 407	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	47 443	
	Différences négatives de change					GS	23 094	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	70 538	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(66 130)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	348 891	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>BAILLY SA</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	51 103
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	51 103
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 566
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	13 418
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	155 800
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	173 784
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(122 681)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	55 486
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 200 221
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 029 498
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	170 724
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	20 965
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	681
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
annulation dette sur consignes		51 103	
amendes de circulation	4 566		
vnc véhicules cédés	13 418		
prov risque cfe et taxe fonc s/ contrôle fiscal	155 800		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD2018

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : BAILLY SA										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	110 200	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	723 965	KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions					KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	2 916 992	KT		KU	93 307
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	72 901	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	223 917	LC		LD	2 390
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	3 937 774	LO		LP	95 697
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	695 269	8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	88 823	IU		IV	98	
TOTAL IV					LQ	784 092	LR		LS	98	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	4 832 066	OH		OJ	95 794	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	110 200
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	723 965
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	138 854	MK	2 871 444
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	72 901
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	56 211	MT	170 096
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG	195 065	NH	3 838 406
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7
Autres participations			IØ		ØX		ØY	695 269	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	88 920	
TOTAL IV			I3		NJ		NK	784 190	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	195 065	ØL	4 732 796	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise		BAILLY SA		Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	210 077	PS	50 185	PT		PU	260 261
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 593 825	QA	215 435	QB	125 436	QC	1 683 825
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	52 610	QI	17 942	QJ		QK	70 552
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	155 082	QM	30 726	QN	56 211	QO	129 597
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 011 593	QV	314 288	QW	181 647	QX	2 144 235
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 011 593	ØP	314 288	ØQ	181 647	ØR	2 144 235
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL		NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	77 294	UF	16 314	
	UG		UH		
	UJ	155 800	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : BAILLY SA										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	88 920	UV		UW	88 920				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	1 603 511		1 603 511						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*) UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 343		1 343						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	93 456		93 456						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	98 603		98 603						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	12 196		12 196						
	Charges constatées d'avance			VS	85 012		85 012						
	TOTAUX			VT	1 983 041	VU	1 894 120	VV	88 920				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 500 119	364 591	1 109 709	25 819						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 492 405	1 492 405								
Personnel et comptes rattachés			8C	93 512	93 512								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	226 691	226 691								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW										
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 488	10 488								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	188 481	188 481								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	97 310	97 310								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	3 609 007	VZ	2 473 479	1 109 709	25 819					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	203 571	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	428 730	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : BAILLY SA		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA		
			de son conjoint				WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	22 760		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 899		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	5 298	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	4 566	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						Y7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées aux taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales*		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts									
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises ou difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Joues coopératives innovantes (art. 44 septies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 quaterdecies)	L6		Société investissements immobiliers cotes (art. 208C)	K3		Zone de reconstruction de la défense (44 quaterdecies)	PA
		CFPE-TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Exonération d'impôt à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)							PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	20 723	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	178 457				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	178 457				

N° 2058-A-SD

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise BAILLY SA

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>BAILLY SA</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	130 468	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Participation à l'effort de construction	9K	5 298	9L 5 718
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	5 298	YO 5 718
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD2018

Désignation de l'entreprise BAILLY SA										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 140 121	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II	ZH	1 383 703	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	243 582			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	1 383 703			ZG	1 383 703				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS	59 169					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	292 705					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)				XQ	407 143					
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	91 896					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	152 966					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	786 742					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 731 451					
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	65 424					
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				9Z	94 520					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	159 944					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	597 518					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	851 091					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				ØB	1 177 248					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ØS						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK				%		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	1					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALEURS

N° 2059-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : BAILLY SA

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	Mat et out	138 854	125 436		13 418
	2	mob bureau	56 211	56 211		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(13 418)	(13 418)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)			(13 418)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (1)							

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

BAILLY

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société BAILLY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'Article 5, paragraphe 1, du Règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des Articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué en page 19 de l'annexe des comptes annuels, le montant brut des titres de participation figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 695 269 Euros. Ceux-ci sont évalués à leur coût d'acquisition et ne font pas l'objet de dépréciation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données justifiant cette absence de dépréciation et à valider l'information donnée dans la note "Filiales" de l'annexe comptable.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiements clients prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

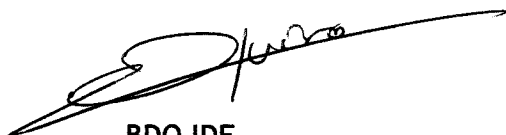
Comme précisé par l'Article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et, non, dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 15 juin 2018.



BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Représentée par Nicolas QUERO,
Associé

BAILLY SA
Société Anonyme au capital de 500 000 euros
Siège social : 32 Rue Jacques Robert
95500 LE THILLAY
RCS PONTOISE B 562 027 623

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 170.723,54 € en totalité au compte "Report à Nouveau" qui s'élève ainsi à 1.554.426,74 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31.12.2014 :

150 000 € soit 30 € par titre

Exercice clos le 31.12.2015 :

Néant.

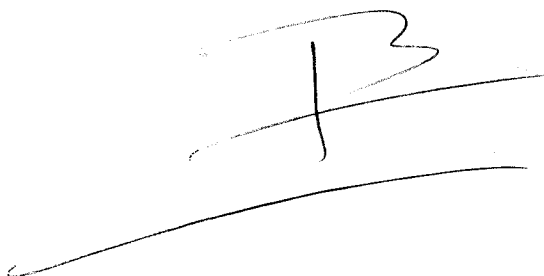
Exercice clos le 31.12.2016 :

Néant.

Résolution adoptée à l'unanimité

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 JUIN 2018

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration



BAILLY SA
Société Anonyme au capital de 500 000 €
Siège social : 32 Rue Jacques Robert
95500 LE THILLAY
RCS PONTOISE B 562 027 623

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'entreprise a enregistré une très belle progression de son activité de 10%.

Les efforts fournis ces dernières années ont porté leurs fruits et les perspectives de développement restent fortes.

La rentabilité s'est trouvée affectée par la hausse des matières premières mais les couts devraient rebaisés en 2018 permettant à l'entreprise de retrouver sa rentabilité habituelle.

M

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler hormis la décision de transformation en SAS proposé ce jour à votre assemblée à l'issue de cette première réunion.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018 sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des créances clients échues non réglées est non significative et les dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Solde des dettes fournisseurs

Exercice 2016

	ECHUES EN 2016	A 30 Jours	A 60 Jours	A 90 Jours	TOTAL CONTRÔLE AU 31/12/2016
401000	320 963,35	419 249,67	73 782,20		813 995,28
Soldes débiteurs	1 661,06				1 661,06
TOTAL 401	319 302,29	419 249,67	73 782,26		812 334,22
TOTAL 403	91 538,97	201 306,28	109 248,42		402 193,67
	410 941,26	620 555,95	183 030,68	0,00	1 214 527,89

Exercice 2017

	ECHUES EN 2017	A 30 Jours	A 60 Jours	A 90 Jours	TOTAL CONTRÔLE AU 31/12/2017
401000	909 421,38	144 492,14	19 058,24	2 639,23	1 075 610,99
Soldes débiteurs	3 796,18				3 796,18
TOTAL 401	905 625,20	144 492,14	19 058,24	2 639,23	1 071 814,81
TOTAL 403	329 051,17	69 302,12			398 353,29
	1 234 676,37	213 794,26	19 058,24	2 639,23	1 470 168,10



FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Votre Président vous fera un état en préambule de votre réunion.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11 081 102 € contre 10 069 887 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 10%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 24 569 € contre 4 018 € pour l'exercice précédent, soit une différence de 20 552 €.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 6 837 695 € contre 5 851 069 € pour l'exercice précédent, soit une différence de 986 626 €

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 731 451 contre 1 712 011 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 1 14%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 159 944 € contre 148 142 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,97%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 164 369 € contre 1 264 102 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 7,89%.

Le montant des charges sociales s'élève à 437 379 € contre 501 061 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 12,71%.

L'effectif salarié moyen inchangé s'élève à 38.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 325 811 € contre 326 783 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 7 270 € contre 10 830 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 32 88%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 10 729 690 € contre 9 813 999 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 9 33%.



Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 415 021 € contre 311 037 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,43%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 66 130 € contre -56 075,33 € il s'établit à 348 891 € contre 254 962 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 36 84%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 122 681 € contre 34 963 € pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 55 486 € contre 46 343 €,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 170 723,54 € contre un bénéfice de 243 582,33 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 29,91%.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 5 957 863 € contre 5 799 520,52 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,73%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 170 723,54 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice en Report à Nouveau.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31.12.2014 :

150 000 € soit 30 € par titre

Exercice clos le 31.12.2015 :

Néant

Exercice clos le 31.12.2016 :

Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal consistant notamment, en :

- Amortissements excédentaires : 22 760 €
- Taxes sur les voitures de sociétés : 6 899 €
- Amendes et pénalités : 4 566 €
- Provisions et charges : 5 298 €

M

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Rapport sur la Gouvernance

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

M. Benoît BLANVILLAIN

- Administrateur de la société SA BAILLY SA
- Directeur général de la société SA BAILLY SA
- Gérant de la société SARL Huilerie de Neuville
- Gérant de la société Ste Civile SCI des 2 B
- Gérant de la société Ste Civile SCI DES 3 B
- Gérant de la société Ste Civile SCI DES 2 B D'AULNAY
- Président de la société SA BAILLY SA

Mme Danièle CHAPRON

- Administrateur de la société SA BAILLY SA

Mlle Nathalie DAVID

- Administrateur de la société SA BAILLY SA

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du

Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés au 31 décembre 2015, inférieure au seuil légal ;

- il y a donc lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

oOo

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

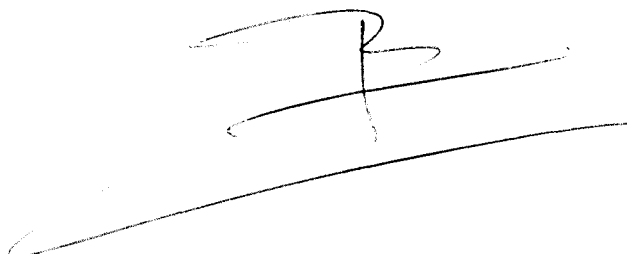
Fait à LE THILLAY

Le 15 mai 2018

Pour le Conseil d'Administration

Son Président :

Benoît BLANVILLAIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Benoît BLANVILLAIN, is written over the printed name.